



Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



La *nature* dans
toute sa *variété*,
Une *richesse* à protéger!

PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS
ET DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

S Y N T H È S E





La **nature** dans
toute sa **variété**,
Une **richesse** à **protéger!**

LE LOGO ET SA SIGNIFICATION

Le logo choisi représente les divers milieux à préserver : agricole, arboricole, humide, incluant la tourbière, et aquatique, soit les cours d'eau et leurs rives. La naïveté du dessin et les couleurs en aplat, sans fioritures, éliminent tout artifice et l'identifient à la nature dans sa forme la plus primaire. L'aspect « crayonné » évoque l'œuvre d'un jeune enfant, symbole par excellence de la nature encore vierge de toute empreinte environnementale.



INTRODUCTION

Saint-Bruno est une municipalité vivante qui démontre depuis longtemps son souci de l'environnement puisque **déjà 30% de son territoire est voué à la conservation**, au-delà de l'objectif du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et des Nations Unies fixé à 17%. C'est dans l'optique de préserver cet environnement naturel qui influence grandement la qualité de vie et la valeur de notre communauté que le *Plan de conservation des milieux naturels et de réduction de l'empreinte environnementale* (le *Plan de conservation*) a été adopté récemment par le conseil. Ce plan propose des stratégies assurant la protection et la mise en valeur des espaces boisés, des milieux humides, de la tourbière, des cours d'eau et de leurs rives ainsi que du milieu agricole.

Divisé en deux parties, le *Plan de conservation* est consacré tout d'abord aux actions réalisées et mesures envisagées pour la conservation des milieux naturels; la deuxième partie énumère les actions à prendre pour réduire l'empreinte environnementale dans notre milieu de vie.

NOS OBJECTIFS

Le *Plan de conservation* a été conçu dans l'optique d'encadrer et d'orienter les décisions sur l'aménagement du territoire selon les principes du développement durable. Ces principes s'appuient sur la prise en compte à parts égales et l'intégration de trois composantes : l'environnement naturel, l'environnement social et l'économie.

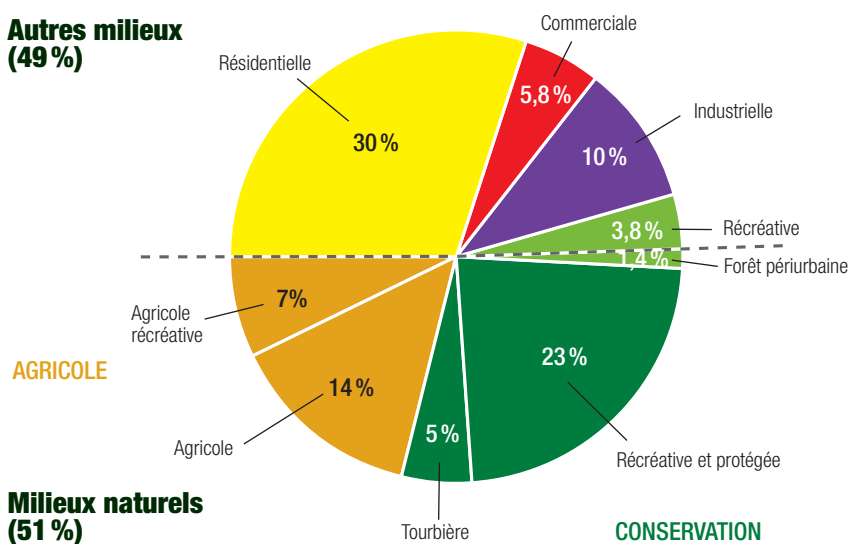
En protégeant cinq types de milieux naturels ciblés et en les mettant en valeur, le *Plan de conservation* permettra à la Ville d'augmenter le pourcentage des milieux naturels désignés « conservation »* sur son territoire et, à plus long terme, assurera aux générations présentes et futures un accès privilégié à une biodiversité unique dans la région métropolitaine.

NOS ENGAGEMENTS

Les pages qui suivent décrivent les objectifs que nous nous proposons d'atteindre, les actions posées à ce jour et quelques-uns des moyens que nous entendons prendre pour y parvenir. Certains projets impliquent une concertation avec le milieu et d'autres organismes concernés. Nous sollicitons donc la participation et la volonté de tous les citoyens et entreprises, tant commerciales qu'industrielles, pour concrétiser la réalisation de ce plan d'action et en assurer le succès.

* La notion de conservation des espaces naturels tient compte de la présence humaine sur le territoire, contrairement à celle de préservation, qui implique une absence totale d'intervention et la protection intégrale d'un espace.

AFFECTATION DU TERRITOIRE





Conserver les milieux naturels d'intérêt

LES MILIEUX BOISÉS ET LE COUVERT FORESTIER

2 objectifs, 13 actions municipales

Quatre secteurs boisés sont déjà reconnus et protégés dans le Plan d'urbanisme : le parc national du Mont-Saint-Bruno, le boisé de Carignan, le boisé Tailhandier et les terrains de la Défense nationale. Les deux premiers sont les seuls boisés identifiés d'intérêt par le PMAD. La Ville souhaite augmenter la surface protégée des milieux boisés.

OBJECTIF : maintenir intacts les boisés reconnus et en augmenter la surface protégée

Fiers de nos actions à ce jour

- Création du parc national, (13,65 % du territoire)
- Cession de 150 ha de terrains municipaux au parc national (3,47 % du territoire)
- Création du parc Tailhandier (protection de 7,2 ha, soit 0,17 % du territoire)
- Préservation du parc du Ruisseau
- Préservation du boisé de Carignan (72 ha, soit 1,67 % du territoire)

Conscients et responsables de nos engagements

- Identifier d'autres milieux boisés d'intérêt à protéger
- Sensibiliser les citoyens et les visiteurs au respect de la faune et de la flore dans tous les boisés
- Limiter l'ouverture de nouveaux sentiers sur le pourtour du parc national du Mont-Saint-Bruno
- Protéger et mettre en valeur la superficie en conservation
- Maintenir la représentation de la Ville à la Table d'harmonisation du parc national du Mont-Saint-Bruno
- Acquérir de nouveaux boisés à coût raisonnable selon les options possibles

La surface boisée **déjà** protégée à Saint-Bruno représente **24,4 %** du territoire et **31,65 %** de l'ensemble des espaces boisés de l'agglomération. **Elle sera augmentée, si possible.**



En plus d'embellir le paysage, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) souligne que « les arbres matures favorisent la fraîcheur par leur capacité d'évapotranspiration et la superficie d'ombre créée. En effet, un arbre mature peut perdre jusqu'à 450 litres d'eau par jour par évapotranspiration, ce qui équivaldrait à cinq climatiseurs fonctionnant 20 heures par jour »¹. Saint-Bruno se distingue particulièrement par son couvert forestier présent dans tous les milieux.

OBJECTIF : augmenter le couvert forestier en milieux résidentiel, commercial, industriel et récréatif

Fiers de nos actions à ce jour

- Réglementation rigoureuse sur l'abattage des arbres
- Programme *Un nouvel enfant! Un arbre!*
- Plantation d'arbres municipaux
- Obligation de plantation pour les nouvelles propriétés

Conscients et responsables de nos engagements

- Maintenir une réglementation rigoureuse quant à l'obligation de plantation et suggérer la compensation des arbres abattus
- Viser à obtenir une compensation pour les arbres abattus dans tout nouveau projet de développement
- Établir et publiciser les choix d'essences adaptées au milieu et encourager la diversification pour éviter la propagation des maladies
- Conserver et bonifier le programme *Un nouvel enfant! Un arbre!*
- Exiger une compensation pour les arbres abattus dans tout nouveau projet de développement

« On constate de plus en plus le rôle du couvert végétal sur la régularisation du cycle de l'eau. Notamment, en milieu urbain, ce couvert peut contribuer à retenir, filtrer et évaporer l'eau de pluie... »

Source : Covabar, Mémoire déposé aux consultations publiques sur le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD)

¹ Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains, INSPQ, juillet 2009



Conserver les milieux naturels d'intérêt

LA TOURBIÈRE

1 objectif, 6 actions municipales

Une tourbière est une zone humide caractérisée par l'accumulation progressive de la tourbe, un sol à très forte teneur organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale. C'est un écosystème fragile qui constitue un important puits de carbone, ce qui contribue à limiter le réchauffement climatique.

La tourbière de Saint-Bruno, située à l'intersection des routes 20 et 30 et dominée par les rhododendrons, est la plus grande tourbière de ce type en Montérégie. **La superficie de la tourbière est présentement de 210,7 ha, soit 5 % du territoire**, et celle-ci est protégée par le Plan d'urbanisme ainsi que par la réglementation municipale.

OBJECTIF : maintenir l'intégrité de la tourbière

Fiers de nos actions à ce jour

- Conservation de la tourbière dans le Schéma d'aménagement et de développement
- Cession de 19 ha (9 % de la tourbière) au parc national du Mont-Saint-Bruno
- Opposition au décapage de la tourbière au conseil d'agglomération et au comité consultatif agricole

Conscients et responsables de nos engagements

- Augmenter la superficie de la tourbière appartenant à une instance publique ou un organisme voué à la conservation des milieux naturels
- Poursuivre la demande d'intégration de la tourbière dans les limites du parc national du Mont-Saint-Bruno
- S'opposer au décapage des sections de la tourbière situées à l'extérieur de notre territoire et faire des représentations en ce sens au comité consultatif agricole et au conseil d'agglomération
- Sensibiliser les propriétaires des terrains avoisinants à la qualité unique de cette tourbière et à l'importance de la protéger en évitant des modifications au drainage en périphérie
- Entreprendre des négociations avec les propriétaires pour les inciter à céder leurs parcelles
- Mener une campagne de sensibilisation pour diminuer le nombre de caches utilisées pour la chasse

La Ville a cédé au gouvernement provincial un terrain d'une superficie de **188 000 m²** qui faisait partie de la tourbière. Ainsi la superficie sous gestion « publique » de la tourbière est passée **de 51 % à 65 %**.

Conserver les milieux naturels d'intérêt

LES MILIEUX HUMIDES

1 objectif, 14 actions municipales



Les milieux humides sont des étendues de terre saturées en eau ou inondées pendant une période suffisamment longue pour affecter l'état du sol et de la végétation et pour favoriser la vie aquatique. Il existe différents types de milieux humides : marais, marécages arborescents ou arbustifs, cuvettes humides, etc. Ces milieux, très riches, se caractérisent par une forte production végétale et abritent une faune très variée. Ils ont donc un impact majeur sur la biodiversité et la gestion durable de l'eau.

Les principaux milieux humides connus sont situés au sud de la route 116 et à l'ouest des Promenades Saint-Bruno. Il existe aussi des milieux humides dans le secteur de la montée Sabourin, dans le parc d'affaires Gérard-Filion et à même le boisé de la rue des Hirondelles. La Ville dispose de plusieurs inventaires des différents milieux humides existant dans les zones destinées à un développement éventuel.

OBJECTIF : conserver et mettre en valeur les milieux humides sur le territoire

Fiers de nos actions à ce jour

- Inventaire des milieux humides dans dix secteurs de développement
- Gain net de 18,23 ha (0,42 % du territoire) en superficie protégée par compensation
- Réimplantation du milieu humide du parc d'affaires Gérard-Filion le long du ruisseau des Frères
- Conservation de la valeur équivalente de superficie pour les milieux humides existant sur le territoire

Conscients et responsables de nos engagements

- Créer un comité de concertation pour circonscrire la zone à protéger au sud de la 116 et un autre pour le secteur de la montée Sabourin
- Protéger plus de 50 % de la superficie en zones humides au sud de la route 116 et maintenir la connectivité avec le réseau hydrique
- Conserver intégralement le milieu humide à son endroit actuel dans le boisé des Hirondelles et protéger son bassin versant
- Intégrer la conservation des milieux humides le long du canal de Saint-Bruno dans l'écoparc industriel (à l'ouest de l'A30)
- Augmenter à 30 m la largeur de la bande riveraine de chaque côté du ruisseau Massé
- Réimplanter le milieu humide des Promenades Saint-Bruno le long de la décharge des Swell dans ce secteur

Le MDDEP est responsable ultimement de l'évaluation de la qualité et de la pérennité des milieux humides.



Conserver les milieux naturels d'intérêt

LES BANDES RIVERAINES, LES LACS ET LES COURS D'EAU

2 objectifs, 16 actions municipales

Les bandes riveraines sont des zones de végétation permanentes situées le long des cours d'eau et constituent un espace de transition entre les milieux aquatique et terrestre. Elles ont pour fonctions, entre autres, de limiter l'érosion et de filtrer les nutriments. Les bandes riveraines se divisent en trois catégories, soit herbacées, arbustives et arborescentes. Les projets d'élargissement des bandes riveraines **ajouteront environ 110 000 m² à la superficie de 300 000 m²** déjà protégée sur le territoire et assureront la présence de corridors bleus permettant des échanges essentiels pour les espèces qui y vivent.

OBJECTIF : maintenir les habitats fauniques et floristiques des bandes riveraines, des lacs et des cours d'eau

Fiers de nos actions à ce jour

- Protection du lac de l'ancienne carrière (17,2 ha, soit 1,34 % du territoire)
- Renaturalisation des berges aux lacs du Village et du Ruisseau
- Étude et plan pour la remise en état d'une section du ruisseau du Moulin (1,5 M\$)
- Augmentation de la largeur des bandes riveraines du ruisseau des Frères dans le parc d'affaires
- Sensibilisation des citoyens riverains du ruisseau du Moulin, entre le Lac du Moulin et le Lac du Village, par Nature-Action Québec

Conscients et responsables de nos engagements

- Identifier tous les cours d'eau existant sur le territoire et effectuer la mise à jour des cartes hydriques
- Identifier et caractériser les bandes riveraines et les espaces à restaurer en bordure des cours d'eau
- Remettre en état le ruisseau du Moulin entre le Lac du Moulin et le Lac du Village
- Créer un comité *ad hoc* incluant des propriétaires riverains pour planifier les développements importants
- Exiger le respect des normes les plus sévères dans l'aménagement et l'entretien des bandes riveraines
- Assurer une largeur totale de bande riveraine d'au moins 30 m de chaque côté du ruisseau Massé
- Augmenter la largeur de la bande riveraine de chaque côté de la décharge des Swell et du canal de Saint-Bruno

L'élargissement des bandes riveraines représentera une augmentation de **36,67%** de la protection de ce type de milieu.



Les 8 lacs et les 18 ruisseaux servent actuellement de collecteurs pluviaux. Ils se déversent ultimement dans les grands plans d'eau comme le Richelieu et le Saint-Laurent.

OBJECTIF : maintenir ou améliorer la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau

Fiers de nos actions à ce jour

- Réglementation plus sévère que la réglementation québécoise sur les pesticides et les matières fertilisantes
- Interdiction de nourrir les canards
- Suivi de la conformité des installations septiques
- Réalisation de bassins de rétention et de captage des sédiments

Conscients et responsables de nos engagements

- Éviter les problèmes potentiels issus des effluents en provenance du parc national (ruisseau du Moulin et Lac du Village)
- Prévoir l'analyse régulière de la qualité de l'eau des lacs du Village et du Ruisseau
- Poursuivre le suivi régulier des ouvrages de surverse
- Prévoir les sommes nécessaires pour un entretien régulier des bassins de sédimentation et de rétention
- Sensibiliser les citoyens au respect de la réglementation sur les pesticides et les fertilisants et sur l'interdiction de nourrir les canards
- Assurer le maintien de la vocation de conservation des lacs du parc du Mont-Saint-Bruno à la Table d'harmonisation du parc national du Mont-Saint-Bruno
- Exiger un aménagement conforme des bandes riveraines en bordure des lacs et cours d'eau
- Prévoir les aménagements nécessaires pour minimiser les débordements et trop-pleins par le biais de bassins de sédimentation et de rétention
- Sensibiliser les propriétaires sur l'importance du bon fonctionnement de leur système de gestion des eaux usées

La protection et la mise en valeur des ruisseaux et l'augmentation des bandes riveraines à plus de 10 m de largeur permettront la connectivité entre les grands milieux naturels du territoire comme le boisé du Tremblay, le boisé de Brossard, la rivière Richelieu et le parc national du Mont-Saint-Bruno.



Conserver les milieux naturels d'intérêt

LE MILIEU AGRICOLE

2 objectifs, 9 actions municipales

L'ensemble de la zone agricole à Saint-Bruno, à l'exception de la tourbière, représente **9 180 000 m², soit 21 % du territoire**. À l'intérieur d'un territoire fortement urbanisé, le milieu agricole s'avère une autre catégorie de « milieu naturel ».

Le milieu agricole fait déjà l'objet d'une protection par le gouvernement du Québec et le *Plan de conservation* prévoit maintenir ce milieu dans son ensemble. Par ailleurs, certains terrains situés à l'extérieur de la zone agricole et destinés à des fins résidentielles ou industrielles sont présentement utilisés pour des fins agricoles plutôt que laissés en friche.

OBJECTIF : préserver la superficie reconnue de la zone agricole permanente et mettre en valeur le territoire agricole

Fiers de nos actions à ce jour

- Maintien intégral du milieu agricole permanent
- Soutien au projet de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) sur le rang des Vingt-Cinq

Conscients et responsables de nos engagements

- Protéger et mettre en valeur le territoire agricole comme une composante de l'écosystème métropolitain
- Identifier et caractériser les productions agricoles sur le territoire
- Faire connaître la route « Fleurs et saveurs » de l'agglomération
- Analyser le secteur situé à l'ouest de la rue Gardenvale avec les différents partenaires dans l'éventualité de son développement

OBJECTIF : favoriser une approche d'agriculture locale et urbaine respectueuse de l'environnement

Fiers de nos actions à ce jour

- Établissement de jardins communautaires
- Présentation d'une conférence sur « Le paysage comestible » (2011)
- Tirage de 160 composteurs (fonds Éco IGA)
- Présentation de conférences sur le compostage (3 en 2011)
- Conseils sur le compostage par la patrouille verte

Conscients et responsables de nos engagements

- Conserver et développer le programme de jardins communautaires
- Publiciser et favoriser le développement de la notion de paysage « comestible » et prévoir les changements requis à la réglementation, le cas échéant
- Planifier et présenter des conférences sur l'utilisation de composteurs domestiques et encourager leur utilisation
- Offrir le soutien de la patrouille verte
- Produire un dépliant de conseils sur ces sujets

Plan résumé du territoire visé par le *Plan de conservation*





RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

13 objectifs, 32 actions municipales

Cette partie du plan procède à l'examen des mesures de développement durable visant à réduire l'empreinte environnementale des milieux commercial, industriel, résidentiel et récréatif afin d'assurer la préservation des milieux naturels. L'identification et l'application de telles mesures sont une composante importante d'une approche de conservation plus large en faveur de la protection de notre environnement.

PRINCIPAUX OBJECTIFS :

réduire l'empreinte environnementale des divers milieux urbains sur les milieux naturels, réduire l'effet des îlots de chaleur, s'adapter aux changements climatiques, contrôler l'émission des gaz à effets de serre (GES), favoriser la gestion durable des matières résiduelles et des eaux de pluie et promouvoir l'utilisation responsable de l'eau

Fiers de nos actions à ce jour

- Distribution par tirage de composteurs et de récupérateurs d'eau de pluie
- Campagne d'identification et de correction des raccords des gouttières avec le réseau de collecte des eaux pluviales
- Réglementation sévère sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes
- Programme de ramassage biannuel des branches et annuel des sapins de Noël et distribution de paillis au printemps
- Production de plusieurs dépliants sur l'environnement et présence du kiosque de l'environnement à tous les événements municipaux
- Interdiction de feux à ciel ouvert
- Application de la norme Washington pour les foyers

Conscients et responsables de nos engagements

- Encourager une utilisation responsable de l'eau potable
- Sensibiliser les citoyens aux effets des broyeurs d'aliments installés sur les conduites d'égouts sanitaires
- Sensibiliser les citoyens au respect de la réglementation sur l'arrosage et sur le rejet provenant des gouttières et des raccords croisés
- Sensibiliser les citoyens au respect de la réglementation sur l'utilisation des pesticides et des matières fertilisantes
- Sensibiliser les citoyens aux dangers de planter des espèces envahissantes
- Sensibiliser les citoyens à l'intégration de bacs et de récupérateurs d'eau de pluie
- Exiger, pour toute nouvelle construction ou tout réaménagement, l'installation de toilettes à faible débit et de douches à débit contrôlé
- Interdire les broyeurs d'aliments installés sur les conduites d'égouts sanitaires dans les nouvelles constructions et les réaménagements



Lac du Ruisseau

Fiers de nos actions à ce jour

- Inventaire des GES municipaux avec le programme Climat municipalité
- Amélioration de l'efficacité énergétique des ateliers municipaux
- Implantation d'un écocentre
- Réalisation d'un réseau de 23 km de pistes cyclables et multifonctionnelles
- Création d'une piste cyclable entre Saint-Bruno et Sainte-Julie sur le rang des Vingt-Cinq
- Augmentation du recyclage
- Exigence de plantation d'arbres pour les nouveaux bâtiments
- Établissement de 30 parcs municipaux
- Maintien et remise en état en continu des parcs municipaux
- Limitation du périmètre d'utilisation dans le projet de la Futaie

Conscients et responsables de nos engagements

- Dresser un inventaire des émissions de GES sur le territoire et adopter des cibles municipales de réduction des GES
- Assurer une gestion efficace des ressources et viser une réduction de l'énergie requise dans les installations municipales
- Profiter du remplacement des équipements existants pour atteindre l'objectif de réduction d'énergie des édifices municipaux
- Augmenter le nombre de déplacements en transport collectif et en transport actif (marche, vélo, patins à roulettes, etc.)
- Augmenter le service de transport collectif
- Encourager une amélioration de l'efficacité énergétique pour les milieux industriels lors de réaménagements ou d'agrandissements
- Identifier les îlots de chaleur existants
- Encourager l'application de solutions pour réduire l'effet des îlots de chaleur (pavés alvéolés, surfaces pâles, toits verts)
- Prévoir l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques
- Restreindre le périmètre d'utilisation de la superficie du terrain pour protéger les milieux naturels dans les nouveaux développements

La réfection des ateliers municipaux, complétée en 2009, nous a valu le prix "Energy Project of the Year: International", en 2011, décerné par la très prestigieuse *Association of Energy Engineers*.





Le *Plan de conservation des milieux naturels et de réduction de l'empreinte environnementale*, c'est un document en constante évolution. Déjà, un montant de 545 000 \$ a été versé au fonds vert.

NOUS NOUS ENGAGEONS AUSSI...

À créer un « fonds vert », soit une réserve financière dédiée à l'acquisition de terrains d'intérêt potentiel ou à la mise en valeur de milieux d'intérêt existants.

À réviser et améliorer régulièrement le *Plan de conservation* en fonction des résultats, des nouveaux objectifs, des occasions ou des nouvelles orientations gouvernementales.

À produire des documents informatifs quant à la réalisation et à l'évolution du *Plan de conservation*.

CONCLUSION

Maintenir la qualité de vie reliée à la présence de milieux naturels protégés et mis en valeur et prendre en compte la capacité de payer des citoyens montarillois de tous âges et de toutes conditions a été au cœur des préoccupations de l'équipe responsable de la rédaction du *Plan de conservation des milieux naturels et de réduction de l'empreinte environnementale*. Il a été conçu pour préserver la riche biodiversité de notre territoire et pourvoir aux intérêts de la population actuelle et aux besoins des générations futures. Sa réalisation traduira en actions concrètes les objectifs ciblés et les engagements formels pris par la municipalité.

La qualité de vie des Montarillois est intimement liée à la richesse écologique de leur environnement. La proximité d'espaces naturels sains et diversifiés représente un bien commun que chaque génération a la responsabilité de transmettre intact à la suivante. La Ville à elle seule ne peut soutenir le mandat de conserver l'environnement municipal. Elle compte sur l'appui et l'implication des citoyens pour qu'ils posent des gestes quotidiens dans le but de préserver les cinq types de milieux identifiés dans le *Plan*. Par leur adhésion à ces engagements, les Montarillois auront protégé plus de 51% de leur territoire, favorisant, pour leurs générations et les suivantes, un contact durable avec leur magnifique environnement.



NOTRE VISION

La Ville s'engage à préserver nos acquis environnementaux et à assurer un développement durable, écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement viable.

REMERCIEMENTS

Le conseil municipal tient à remercier plusieurs personnes pour la qualité de leur implication et de leur expertise dans l'élaboration de ce document qui lui tient à cœur. Il s'agit tout d'abord des membres du sous-comité et du comité consultatif en environnement (photographiés et identifiés ci-dessous) qui ont veillé à sa rédaction. Ont également contribué à sa bonification tous ceux et celles qui nous ont présenté des commentaires et recommandations lors des consultations tenues à ce propos. Nous leur offrons toute notre reconnaissance. Enfin, nous désirons remercier les employés municipaux pour leur aide et leur disponibilité lors de la rédaction finale du document.



En bas, de gauche à droite : Claude Tissier et Martin Héroux. En haut, de gauche à droite : Stéphane Corbin, Thérèse Hudon, Pierre Duguay, Isabelle Lampron, Jean-René Loiselle et Benoît Rancourt. Absents au moment de la photo : Jean-Guy Cadorette, Francine Dorion, Jean-Yves Taschereau et Naima Chaïbi.



centre-ville



hôtel de ville



bâtiment industriel



habitation



Publié par la Direction des communications
de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

La version intégrale du Plan de conservation des milieux
naturels et de réduction de l’empreinte environnementale
est disponible sur le site Web de la Ville.

RENSEIGNEMENTS

450 653-2443 | stbruno.ca

2^e édition, 2014 (numérique)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du
Québec, 2014

CRÉDITS PHOTOS

Marie-Josée Bertrand, Jean-René Loiselle, Sépaq,
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

CONCEPTION GRAPHIQUE | L’Infographe